

Mairie de SURY-LE-COMTAL

Séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2015

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 29

Membres présents : 22

Membres excusés avec pouvoir : 7

Membres absents :

ORDRE DU JOUR

SECRETAIRE DE SEANCE

L'Assemblée désigne Madame BONNET Sylvie en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2015 qui a fait l'objet d'une transmission à chaque conseiller est adopté à l'unanimité des membres.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2015 qui a fait l'objet d'une transmission à chaque conseiller est adopté à la majorité des membres par 28 voix pour, 1 abstention (personne absente lors de la séance).

Ajout d'une question à l'ordre du jour

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte l'ajout d'une question à l'ordre du jour relative à la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

Démission de Monsieur Georges MICHEL de ses fonctions d'adjoint

Election d'un nouvel adjoint

Suite à la démission de Monsieur Georges MICHEL, en tant qu'adjoint, l'Assemblée a procédé aux formalités de vote et a élu Monsieur Thierry HAREUX, adjoint.

Modification de la composition des commissions municipales

Suite à la démission de Monsieur Georges MICHEL, en tant qu'adjoint, l'Assemblée a procédé aux formalités de vote pour remplacer Monsieur MICHEL et a donc modifié les commissions municipales comme suit :

- A la commission du Personnel a été élu Monsieur Thierry HAREUX.
- A la commission des Bâtiments communaux – Cimetière a été élu Monsieur Jean-Marc BOASSO.
- A la commission Voirie – Eclairage public – Réseaux secs et humides – Assainissement a été élu Monsieur Thierry HAREUX.
- A la commission Scolaire a été élu Monsieur Jean-Marc BOASSO.

Modification des représentants dans les organismes extérieurs

Suite à la démission de Monsieur Georges MICHEL, en tant qu'adjoint, l'Assemblée a procédé aux formalités de vote pour remplacer Monsieur MICHEL et a désigné Monsieur Yves MARTIN au Syndicat Mixte du Bonson en qualité de titulaire.

Suite à la démission de Monsieur Georges MICHEL, en tant qu'adjoint, l'Assemblée a procédé aux formalités de vote et a désigné Monsieur Georges MICHEL en qualité de titulaire et Madame Karima MERIDJI en qualité de suppléante auprès de la MJC.

Modification du règlement intérieur

L'Assemblée décide à l'unanimité que l'envoi de la note de synthèse et de l'ensemble des documents soit transmis comme aujourd'hui pour courrier simple avec un doublon par mail et demande d'accusé de réception.

URBANISME

A la majorité des membres par 20 voix pour, 7 contre, 2 abstentions, l'Assemblée approuve le rapport de présentation relatif à la Zone Agricole Protégée (ZAP) et sa création.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ

A la majorité des membres par 28 voix pour, 1 abstention, l'Assemblée approuve le transfert de la compétence « création et gestion de crématoriums » à la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

CONVENTION

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la convention de mise à disposition des locaux sis place du 8 Mai au Conseil Départemental de la Loire.

FINANCES

1°) Demande subvention exceptionnelle – Les Amis de Sury

A l'unanimité des membres, l'Assemblée donne un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle par l'association Les Amis de Sury pour un montant de 300 €.

2°) Demande subvention exceptionnelle – Sury Tous Ensemble

A l'unanimité des membres, l'Assemblée donne un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle par l'association Sury Tous Ensemble pour un montant de 200 €.

3°) Demande subvention exceptionnelle – Sury Vitrine des Arts

A l'unanimité des membres, l'Assemblée donne un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle par l'association Sury Vitrine des Arts pour un montant de 350 €.

4°) Demande subvention exceptionnelle – Amicale des sapeurs-pompiers

A l'unanimité des membres, l'Assemblée donne un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle par l'Amicale des sapeurs-pompiers pour un montant de 100 €.

5°) Demande subvention exceptionnelle – 1001 Scènes – Section Spice Cheers

A l'unanimité des membres, l'Assemblée donne un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle par l'association 1001 Scènes – Section Spice Cheers pour un montant de 1 500 € sous condition que le concours ait lieu à Sury-le-Comtal et sur présentation du dossier.

6°) Garanties d'emprunts sollicitées par SODIHA

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte les garanties d'emprunts sollicitées par SODIHA pour la construction de 6 logements d'habitat adapté en vue de la sédentarisation des gens du voyage, 13, chemin rural de la Grande Plaine à Sury-le-Comtal. (Montant garanti PLAI 103 637 € - Montant garanti PLAI FONCIER 23 148 €).

7°) Crédances éteintes sur le budget eau

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte l'inscription des créances d'un montant de 3 739.12 € sur le budget de l'eau.

8°) Refacturation dégâts salle des fêtes

A la majorité des membres par 28 voix pour, 1 abstention, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de remboursement auprès d'une administrée pour un montant de 490.69 € T.T.C. suite aux dégâts à la salle des fêtes.

9°) Fonds de concours – Communauté d'Agglomération Loire Forez

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez pour un montant de 111 800 € et décide d'amortir ce fonds de concours sur 10 ans.

10°) Programme travaux sécurité – Passage piétons – Côte Sainte-Agathe

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le fonds de concours avec le SIEL pour un montant de 13 198 € et décide d'amortir ce fonds de concours sur 10 ans.

11°) Aménagement Boulevard Orelu – Fonds de concours avec le SIEL

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le fonds de concours avec le SIEL pour un montant de 24 749 € et décide d'amortir ce fonds de concours sur 10 ans.

12°) Frais de déplacement des auteurs – Automnale du Livre

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte le remboursement des frais de déplacement des auteurs par avance dans le cadre de l'Automnale du Livre.

13°) Décisions modificatives

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les décisions modificatives du budget commune

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les décisions modificatives du budget bâtiment industriel.

QUESTIONS DIVERSES

Approbation de quinze décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sury-le-Comtal, le 9 novembre 2015

Le Maire

Yves MARTIN



